

SANTÉ AU TRAVAIL : REMISES EXCEPTIONNELLES SUR LES TARIFS DES COTISATIONS

« Soutien et solidarité » : voici le maître-mot de Santé au Travail Provence en ce début d'année. En effet, Santé au Travail Provence (le service de santé au travail du Pays d'Aix-en-Provence et de Salon) affiche sa solidarité envers les entreprises locales en soutenant, notamment financièrement, ses adhérents avec des remises exceptionnelles.

Près de 50% de remise pour les adhérents des secteurs HCR et Cinéma-Spectacle-Sport

Soucieux des difficultés économiques subies par ses adhérents, Santé au Travail Provence a souhaité accompagner les entreprises des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, en les faisant bénéficier d'une **remise exceptionnelle sur leur cotisation**.



Pour le **secteur HCR** (Hôtels – Cafés – Restaurants), une remise d'un trimestre complémentaire (en plus du trimestre déjà octroyé au sortir du 1^{er} confinement) a été réalisée (sous forme d'avoir) sur la cotisation annuelle 2020.



Pour le secteur du **cinéma, du spectacle et du sport**, une remise gracieuse équivalent à 2 trimestres de cotisation a été réalisée.

Et pour tous : une remise de -5€ par salarié

Cette année, Santé au Travail Provence, a décidé à titre exceptionnel, de procéder à une rétrocession des cotisations d'un montant de 5 euros par salarié sur la facturation annuelle 2020.

Cette rétrocession prendra la forme d'une remise exceptionnelle d'un montant de 5 euros par salarié présent dans les effectifs au 31 décembre 2020, et figurera sous l'intitulé d'une « remise except. 2020 » sur la facture de cotisation annuelle 2021.

Elle représente un montant total de 1 038 500 €, pour l'ensemble des 13 000 adhérents de Santé au Travail Provence.

Toutes les équipes de Santé au Travail Provence demeurent pleinement mobilisées, aux côtés des entreprises, dans cette période de crise sanitaire en continuant d'assurer ses missions en matière de santé et sécurité des salariés.

Communication : Diane DELASALLE d.delasalle@stprovence.com - 07 87 99 52 75